

GEP205 - BULLETIN D'ANALYSE : ACTUALITÉ INTERNATIONALE
PRÉALABLE : GEP401
(3 CRÉDITS)
AUTOMNE 2023

Horaire : Jeudi de 8h50 à 11h40
Enseignant : Serge Gaudreau
Coordonnées : 819 821-8000, poste 65667

Local du cours : A6-2024
Courriel : Serge.Gaudreau@USherbrooke.ca
Local : A10-2006

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d'auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d'auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

Cible de formation

S'initier à l'observation de l'actualité d'une région du monde et produire des textes d'analyse synthèse portant sur une ou plusieurs dimensions de sa situation (politique, économique, sociale).

Contenu

Analyse de l'actualité politique et géopolitique d'une région du monde prédéterminée, rédaction d'un texte synthèse hebdomadaire à paraître sur le site Internet « Perspective/Monde » de l'Université de Sherbrooke, rédaction d'une critique et tests portant sur l'actualité.

Connaissances et compétences

- Démontrer des capacités d'analyse en produisant rapidement, et sur une base régulière, des textes répondant aux objectifs des assignations.
- Développer la maîtrise de l'expression écrite (rigueur, précision, objectivité) qui permette la publication sur un site Internet universitaire.

Description des activités du cours

- Production d'un texte hebdomadaire d'analyse de l'actualité internationale qui sera publié sur le site « Perspective/Monde » de l'Université de Sherbrooke.
- Participation obligatoire aux rencontres hebdomadaires individuelles servant à faire un retour sur le texte de la semaine précédente et à planifier l'assignation de la semaine à venir (à une heure fixe dans la journée du jeudi).
- Remise d'une critique portant sur l'éditorial d'un autre étudiant ou étudiante du cours
- Deux tests portant sur l'utilisation du matériel de recherche et sur les connaissances relatives à l'actualité internationale.

Modes d'évaluation et échéance (les textes ne sont pas nécessairement à remettre dans cet ordre)

- 1 texte court (350 à 400 mots) : 10 %
- 3 textes d'analyse moyens (650 à 700 mots) : 30 % (10 %, 10 %, 10 %)
- 1 texte d'analyse long (950 à 1000 mots): 10 %
- 1 éditorial (950 à 1000 mots) : 10 %
- 1 dossier, qui est un texte d'analyse plus étoffé (1100 à 1200 mots) : 10 %
- 1 critique d'éditorial écrite (entre 550 et 600 mots) : 10 %
- 1 test sur l'utilisation du matériel de recherche : 5 %
- 1 test de rédaction de mi-session : 15 %

Total : 100 %

Très important

La qualité de l'expression écrite étant indispensable à la bonne compréhension des idées, les étudiants et les étudiantes sont tenus de porter un souci particulier à la langue française dans la rédaction de leurs travaux. Les étudiants et les étudiantes pourront être pénalisés jusqu'à 15 % de la note finale pour les fautes de français.

L'heure de tombée fixée à chaque semaine pour la remise des travaux doit obligatoirement être respectée.

Calendrier du GEP205 (automne 2023)

Jeudi 7 septembre : rencontre de groupe avec présentation du plan de cours, des objectifs et de la procédure pour les semaines à venir.

Jeudi 14 septembre : première rencontre individuelle portant sur la remise du plan et des références.

Jeudi 21 et 28 septembre, 5 et 12 octobre : rencontres individuelles
Travail : retour sur les articles ainsi que sur le test portant sur le matériel de recherche.

Jeudi 19 octobre : rencontre de groupe sur place ou par Teams, test de rédaction de mi-session.

Jeudi 26 octobre : il n'y a pas de rencontre étant donné que c'est la semaine de lecture, envoi de l'assignation par courriel à cette date, avec remise le mardi 31 octobre.

Jeudi 2, 9, 16, 23, 30 novembre, 7 décembre : rencontres individuelles pour la correction des articles.

Jeudi 14 décembre : dernière rencontre de groupe, remise du thème pour la critique de l'éditorial.

Dates importantes	Contenu
15 septembre 2023 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
15 novembre 2023 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 23 au 27 octobre 2023
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 août (8h30 à 22h)
Suspension des activités pédagogiques de 1 ^{er} cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH	19 sept., de 11 h 50 à 15 h 50 15 nov., de 11 h 50 à 15 h 50
Congés universitaires	Fête du Travail : 4 sept. Journée nat. vérité et réconciliation : 29 sept. Action de grâces : 9 oct.
Période d'examens	Du 11 au 22 décembre 2023 (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)

Qualité du français

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

Retard et absence à un événement d'évaluation des apprentissages

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

Plagiat et intégrité intellectuelle

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle - Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/etudiants/integrite-intellectuelle/) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/formation/soutien-antiplagiat/).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

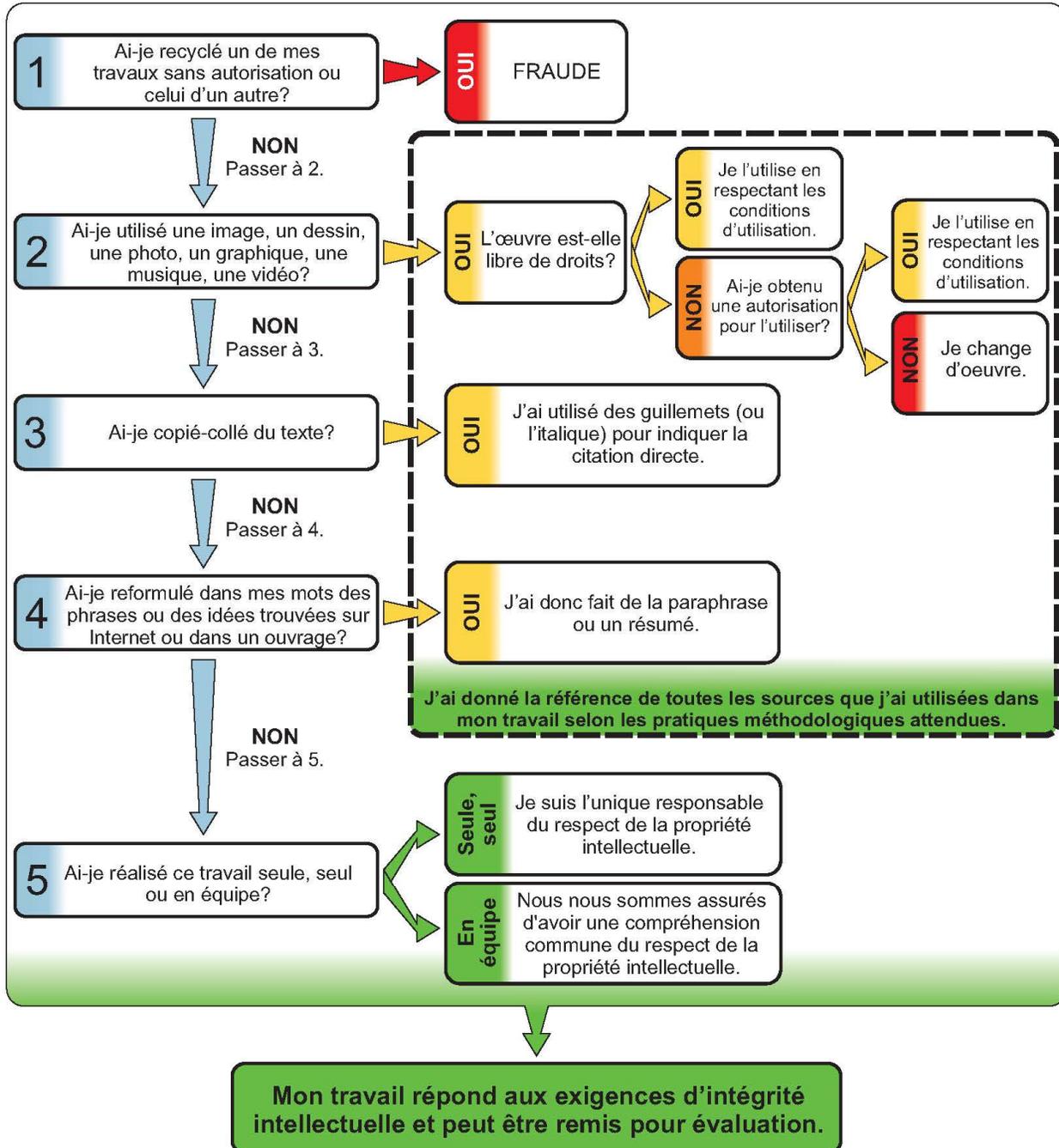
BIBLIOGRAPHIE

Il n'y a pas de livre obligatoire pour ce cours

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.





UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources